

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 11 avril 2023 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 05 avril 2023

ORDRE DU JOUR

Compte rendu du conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal, en date du 14 mars 2023 est validé par les élus. Il sera affiché sur le panneau d'affichage de la Maire et publié sur le site internet de la commune.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

Jean-Philippe MILHAC a été à la commission tourisme de la CDC Lavalette Tude Dronne. A l'ordre du jour : la taxe de séjour, permettant de financer la signalétique des hébergeurs, les circuits de randonnées, avec la réalisation d'un nouveau guide papier et numérique et le site de Poltrot, développement d'outils touristiques supplémentaires et création d'un pass activité. L'office de pôle touristique, basée à Aubeterre, ne sait pas si l'antenne de Chalais (située dans l'ancienne gare) va réouvrir cette année, car elle avait été peu fréquentée l'été dernier.

Joëlle MERCADE n'a pu aller aux réunions du CNAS et de l'ATD 16.

Gaël PANNETIER a été à la réunion de la CDC Lavalette Tude Dronne, pour le vote du BP 2023. Les impôts ont été augmentés de 1,1 millions d'€ (+ de 318 %). Il a voté contre ce budget.

A mi mandat, le Président de la CDC LTD souhaite recentrer les actions de la CDC, les compétences à garder ou celles à restituer aux communes (piscine, voirie...). Des rencontres seront programmées avec les communes. Les conseillers municipaux souhaitant y participer sont les bienvenus. Renvoyer le mail d'invitation à tous les conseillers.

Taxes 2023 - Délibération n°2023/14

Taux des taxes en 2022 :

- Taxe foncière bâti : 13,44 % + taux départemental foncier bâti : 22,89 %, soit 36,33 %,
- Taxe foncière non bâtie : 36,20 %,
- Taxe d'habitation qui était de 8,22 % mais pour laquelle les élus ne votaient plus depuis 2019,

En 2023 il faudra de nouveau voter pour la taxe d'habitation (TH), pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il n'y a pas eu d'augmentation des taxes communales depuis 2011.

Il est rappelé que la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, afin de pouvoir équilibrer son budget 2023, a augmenté le taux de ses taxes de plus de 300 %.

C'est pourquoi, afin de ne pas trop pénaliser les contribuables de RIOUX-MARTIN et afin de rester un territoire attractif, le Maire propose de diminuer le taux des taxes communales de 15 %, après avoir présenté les différentes simulations réalisées par le Trésorier de Barbezieux.

Le résultat comptable de la commune, consécutif à une gestion rigoureuse des finances publiques et les économies d'énergie réalisées récemment, grâce aux travaux effectués sur les bâtiments communaux, permettent à la commune d'assumer cette baisse des taux communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE de voter une baisse de 15 % des taux des taxes communales et de modifier les taux d'imposition 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 30.88 %
- Taxe foncière non bâtie : 30.77 %
- Taxe d'habitation : 6.99 %

Demande de subvention - voyage scolaire, école Castel Marie - Délibération n°2023/15

Nous avons reçu par mail, le 03/04/2023, soit après le vote du BP 2023, une demande de subvention de l'APEL de l'école Castel Marie, pour les élèves de l'école privé de Chalais :

- Les maternelles et les CP iront les 25 et 26 mai 2023 à Lezay (centre Loup-Garou), il y a 80 € de reste à charge pour les familles, par élève,
- Les CE et les CM iront le 28 avril 2023 au Puy du Fou, il y a 30 € de reste à charge pour les familles, par élève.

6 élèves résident sur RIOUX-MARTIN, c'est à ce titre que l'école demande une subvention, afin de limiter la participation demandée aux familles et cela serait aussi l'assurance que tous les élèves pourront profiter de ce voyage :

- Maternelles / CP : BAUDOIN DEMPTOS Emy, CHADEFAUD Nyls, LAFAGE Camille,
- CE / CM : DEON Lilo et Nell, LAFAGE Arthur

Subvention de la commune : forfait de 50 € maxi / élèves. 50 € x 3 pour les petits + 30 € x 3 pour les grands = 240 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de participer pour ces voyages scolaires à hauteur de 50 € par enfant en maternelle et 30 € par enfant en primaire. Soit une subvention totale de 240 €, qui sera versée à l'école. Cette participation sera imputée au compte 574, à la ligne divers, du budget primitif 2023.

Questions diverses

- **Conseil Municipal des jeunes de RIOUX-MARTIN** : il y a eu 2 réunions. 7 jeunes de RIOUX-MARTIN se sont engagés, ils ont beaucoup d'idées, c'est une grande force de proposition. Ils souhaitent créer de l'unité entre les jeunes de la commune, autour notamment d'activités sportives : terrain de foot, balançoire, jeux pour le repas de village... Proposition de création d'un groupe WhatsApp pour les parents, afin d'organiser des sorties marche ou VTT le week-end, de plusieurs niveau, avec un goûter...
- **Lundi de Pâques** : belle réussite pour cette nouvelle chasse aux œufs, version chasse aux trésors pour les plus grands. Beaucoup d'enfants étaient présents.
- **Prochain journal communal** : rajouter un article sur l'association des parents d'élèves d'Yviers et Bardenac et laisser une page pour le Conseil Municipal des jeunes.
- **Voirie** : déplacer les zones 30 et remettre les panneaux à leur place. Vendredi 14 avril 2023 à 17h30 : rdv pour les élus disponibles afin de voir l'emplacement de ces zones 30.
Un panneau de piste de DFCL a été volé au lieu-dit Rome, à côté de la RD n°20. En recommander un autre, avec le panneau de rue manquant « chemin de la Ravel ».
Un trou est à boucher à la Curaterie. Prévoir également un dérasement afin d'évacuer l'eau.
Joëlle MERCADE demande si un projet d'aménagement paysager et sécuritaire est prévu pour la route de la Carcassonne, seule entrée du bourg qui n'a pas été aménagée. Gaël PANNETIER souhaite dans un premier temps finaliser les travaux d'aménagement du bourg en cours. Il reste toujours des points à finaliser dont les aménagements paysagers (bancs, plantations aux entrées) et la réfection du dos d'âne qui n'est pas conforme au cahier des charges. Il a un défaut de conception, il y a un affaissement sur le milieu, qui le rend encore plus bruyant. En cours de résolution actuellement avec le maître d'œuvre et la SCOTA : devis pour la réfection du dos d'âne.
Deux plateformes, pour l'installation des bancs autour de l'église, ont été réalisées par Mon Jardin en Charente. Elles ne sont pas de niveau.
Lorsque ces travaux seront terminés, une étude pourra être lancée, pour l'aménagement de la route de la Carcassonne.
- **Cimetière** : un robinet a été installé dans l'extension du vieux cimetière, à côté du caveau communal. Travaux réalisés par le chantier d'insertion PASS Sud Charente. Il reste encore quelques intertombes à bétonner.
- **Eclairage public** : suite à la réunion avec le SDEG 16 et un état des lieux des lampadaires en surnombre, fait par les conseillers municipaux présents, il est proposé d'en faire une synthèse. Lors de la réunion du 14/04/2023 un point sera refait sur les lampadaires en trop. Dans un premier temps l'ampoule sera simplement enlevée, à voir ensuite pour les démonter et les stocker.
- **Espaces verts** : des arbres dangereux ont été coupés et élagués à la Curaterie.
- **Boîte à livres** : Sarah BERNARD demande si quelques étagères supplémentaires peuvent être faites et installées à la boîte à livres, pour faire notamment un coin « jeunesse ». Il reste de la place à droite de l'entrée, à la place du pupitre.

Fin de réunion à 20h